

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 269

Artikel: Les femmes et la Société des Nations : l'activité des femmes déléguées à l'Assemblée : [1ère partie]

Autor: Gueybaud, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259227>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Présidentes de Sociétés nationales, qui aura lieu également à Amsterdam. En effet, un si grand nombre de séances de Commissions, de Comités, etc., ont été groupées autour de cette Conférence, que ces journées d'Amsterdam finissent par prendre l'allure d'un petit Congrès: samedi 12 et dimanche 13 novembre, réunion de la Commission pour l'emploi des femmes dans la police (représentante pour la Suisse: M^{lle} Gourd); lundi 14 novembre, réunion de la Commission des femmes électrices (où la Suisse n'a, hélas! et pour cause, aucune représentante!); mardi 15 novembre, réunion de la Commission de la Paix, réunion du Comité Exécutif, ouverture officielle de la Conférence; jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19, Conférence de la Paix; dimanche 20, réunion du Comité exécutif et des présidentes nationales ou de leurs représentantes; lundi 21 et mardi 22, réunions du Comité Exécutif avec un ordre du jour très chargé et important... Enfin, mentionnons seulement pour mémoire les réceptions, thés et diners prévus, qui donneront aux participantes à ces différentes réunions l'occasion, toujours si vivement souhaitée, de se rencontrer et d'échanger des idées. Et l'on pense bien que le séjour dans une ville d'art comme Amsterdam ne serait pas complet, si une part n'y était faite, soit au merveilleux Musée Royal, soit à des auditions de musiciens dont l'Exposition internationale de musique de Genève a révélé le printemps dernier la valeur de premier ordre.

Rappelons en terminant que, à côté des déléguées, des participantes sont admises à la Conférence, et que, pour tout renseignement, inscriptions, indications d'hôtels, etc., etc., toutes celles que tenterait ce programme séduisant sont priées de s'adresser directement à M^{lle} Rosa Manus, Vrouwen-Club, Keizersgrat, 580, Amsterdam.

N.-B. — Le numéro d'octobre de *Jus Suffragii*, l'organe officiel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, contient sur quelques-uns des sujets qui seront traités à la Conférence des articles introductifs d'orientation générale, qui seront utiles à lire pour toutes celles que préoccupent les problèmes de paix politique et économique.

Les femmes et la Société des Nations

L'activité des femmes déléguées à l'Assemblée

Bien que la VIII^{me} Assemblée de la S. d. N. n'ait point — heureusement! — présenté un caractère aussi théâtral et sensationnel que sa sœur de 1926, et que, au contraire des prévisions, elle soit une de celles qui marquera sans doute dans la série de ces Assemblées par la somme de travail qu'elle a fournie, et les résultats qu'elle a, sinon atteints, du moins approchés, — il est préférable d'envisager son activité avec un peu de recul, à tête reposée, en dehors du tourbillon de l'actualité immédiate. Et cette réflexion s'applique aussi à l'œuvre accomplie, à l'Assemblée même, ou dans ses Commissions, par les femmes déléguées.

Car, en considérant jour après jour la part prise par celles-ci au travail de la S. d. N., en constatant combien cette participation fut sérieuse et efficace, et par là utile à la cause des femmes; en la comparant à la participation permise aux femmes aux débuts de la S. d. N., il y a sept ans seulement, on ne peut pas ne pas constater que, là aussi, « l'idée marche... » Sans doute est-il très regrettable, comme ne cessent de le déplorer nombre de féministes, qu'aucun pays ne se soit encore décidé à conférer à une femme le titre de déléguée officielle, et que celles qui ont fait le voyage de Genève l'aient fait en qualité de déléguées suppléantes seulement ou de conseillères techniques; sans doute est-il grand dommage que certaines Commissions de l'Assemblée soient encore hermétiquement fermées aux femmes, et précisément cette Commission du désarmement, dont plusieurs parmi nous ont suivi les travaux avec un intérêt palpitant; sans doute aurions-nous été fiers si une voix féminine s'était élevée aussi en séance plénière, lors du grand débat sur ce que l'on a appelé « la résurrection du Protocole », et qu'après les chefs politiques de certains petits Etats, des femmes avaient pu dire leur opinion et celle de leurs sœurs aux grandes Puissances, qui ont toujours peur que l'on ne marche trop vite dans les voies de l'entente internationale —

opinion que tant de femmes anglaises ont si nettement exprimée dans la presse féministe de leur pays, où le décevant discours de Sir Austen Chamberlain a passé un mauvais quart d'heure... Mais n'oublions pas que l'accession des femmes à la vie politique est chose encore bien récente, pour qu'un gouvernement accepte de remettre en des mains que, hier encore, il jugeait frêles et incapables, cette représentation officielle de son pays qu'il n'a le droit de confier en tout et pour tout qu'à trois délégués; sachons constater que, tant en conseillères techniques qu'en déléguées suppléantes, le nombre des femmes membres de délégations s'est encore accru cette année, passant de 7 à 10¹; sachons reconnaître que, alors que, il y a quelques années, on se refusait à ouvrir aux femmes la 11^{me} Commission qui s'occupe de questions techniques, cette année-ci elles y sont entrées tout droit en nombre; que M^{me} Bugge-Wicksell, en témoignage de la considération qui entoure son nom, siège depuis plusieurs années à la 1^{re} Commission, en compagnie des premiers juristes du monde; et que, pour la première fois, une femme, la déléguée suppléante d'Australie, a pénétré dans l'enceinte de la IV^e Commission (Finances), où elle a produit une excellente impression (et qui, certes, en matière de budget et d'économies, pourrait être de meilleur conseil qu'une femme bonne maîtresse de maison?...). Et enfin, voyons rapidement le travail accompli auquel se sont résolument attelées les déléguées, et auquel elles ont collaboré de toute leur persévérance, leur ardeur et leur savoir-faire.

La V^e Commission (questions sociales et humanitaires), à laquelle il est de tradition que siègent toutes les femmes déléguées — et si elles pourraient aussi fort bien siéger dans d'autres Commissions, leur présence est, certes, indispensable ici — avait un ordre du jour varié: opium, protection des femmes et des enfants dans le Proche-Orient, protection de l'enfance, réfugiés, traite des femmes... Si quelques-unes de ces questions ont pu être rapidement liquidées, comme, par exemple, celle de la protection des femmes et des enfants dans le Proche-Orient, où l'œuvre admirable de M^{lle} Jeppe parmi les femmes échappées des harems turcs étant officiellement terminée, de l'avis de M^{lle} Jeppe elle-même, la Commission, puis l'Assemblée, sur la proposition de M^{lle} Forchhammer, rapporteur général, se sont bornées à lui rendre un chaleureux témoignage de reconnaissance, d'autres sujets, en revanche, ont occupé plus longtemps la Commission. La traite des femmes, par exemple, et la fameuse enquête du Comité des experts dont il a été question ici même: il n'y a évidemment pas lieu de s'étonner que toutes les femmes membres de cette Commission aient insisté sur le rapport étroit entre les maisons de tolérance et la traite, et il n'y a pas davantage lieu d'être surpris que le délégué de la France à la V^e Commission, suivant la déplorable politique de son pays à cet égard, ait cru devoir déclarer gravement que « la suppression des maisons de tolérance, primitivement destinée à faire disparaître certains abus, risque d'amener une situation pire encore ». A quoi les autres membres de la Commission — et l'on a particulièrement remarqué ici l'intervention de M^{lle} Rosenberg (Hongrie) — ont répondu en citant des cas précis, des chiffres, si bien que la Commission a chargé son rapporteur à l'Assemblée sur ce sujet, M. Portela (Cuba), de présenter en son nom une résolution contenant l'important passage suivant:

... L'Assemblée ayant appris avec le plus vif intérêt que le Comité examine d'une manière approfondie, en ce qui concerne la partie I. du rapport des experts, le problème de la relation qui existe entre la maison de tolérance et la traite des femmes, prie le Comité de la traite des femmes et des enfants d'examiner également, dès que possible, l'opportunité qu'il y aurait à recommander à tous les gouvernements l'abolition du système des maisons de tolérance... »²

¹ Rappelons ici les noms de ces femmes et de leur pays: M^{me} Lang-Bruman, conseillère technique (Allemagne); M^{rs}. Moss, déléguée suppléante (Australie); M^{lle} Forchhammer, déléguée suppléante (Danemark); M^{me} Haimari, déléguée suppléante (Finlande); Dame Edith Lyttleton, déléguée suppléante (Grande-Bretagne); M^{lle} Rosenberg, conseillère technique (Hongrie); M^{me} Larsen-Jahn, déléguée suppléante (Norvège); M^{me} Kluyver, conseillère technique (Pays-Bas); M^{lle} Vacaresco, déléguée suppléante (Roumanie); M^{me} Bugge-Wicksell, déléguée suppléante (Suède).

² C'est nous qui soulignons.

Dame Edith Littleton, très spécialement vibrante sur cette question, — nous l'avons entendue en parler dans des cercles féminins, — ajouta à ce rapport, présenté en séance plénière, un appel énergique et courageux, si bien que la résolution fut adoptée par l'Assemblée sans la moindre opposition. Or, nos lecteurs se rendent-ils compte de la victoire que cela représente du point de vue abolitionniste, qui est aussi le point de vue féministe? Se souviennent-ils qu'il y a six ans seulement, certains délégués à une Conférence internationale contre la traite, convoquée par la S. d. N., déclaraient péremptoirement qu'ils repartaient par le premier train si la question de la réglementation était seulement soulevée? Et maintenant, l'Assemblée plénière de la S. d. N., donc la plus importante instance internationale officielle qui puisse se concevoir, vote sans hésiter une résolution proposant de recommander à tous les gouvernements l'abolition des maisons de tolérance!... « L'Ideé a marché! », pourrait aussi dire avec une juste fierté Joséphine Butler, si elle revenait parmi nous; et certainement le concours des femmes à l'œuvre de la S. d. N. a contribué à cette marche triomphante.

(A suivre.)

J. GUEYBAUD.

De-ci, De-là...

Le Congrès des femmes socialistes.

Une intéressante réunion des femmes socialistes suisses aura lieu à Olten, dimanche prochain 6 novembre. A l'ordre du jour, nous notons des conférences sur *La situation et la tâche des femmes dans le parti socialiste suisse*, sur *La lutte pour l'égalité des droits entre hommes et femmes*, par Mme Gertrud Duby, de Berne; une conférence encore sur la question si discutée de *l'avortement*, par Dr Elsa Tobler (Zurich), et une autre sur *L'assurance-maternité* et les *bureaux de conseils matrimoniaux*, par Dr Emmi Steiger, de Zurich également.

A propos de la double profession de la femme.

Une de nos collaboratrices nous adresse le résumé suivant d'un article sur ce sujet récemment publié par notre confrère, le *Schweiz. Frauenblatt*, et dû à la plume d'une jeune étudiante en économie politique de Zurich, M^{lle} Sterck, qui participa au dernier Cours de vacances suffragiste:

Les femmes étant attirées par des professions qui jusqu'ici étaient du domaine exclusif des hommes, il s'en suit, selon l'auteur du dit article, que le travail ménager doit être partagé entre l'homme et la femme. Il faut que quelqu'un s'occupe du ménage, et il semble injuste de continuer à en charger uniquement les femmes. Le préjugé courant que le travail du ménage demande moins d'intelligence et de capacités que toute autre besogne, ne sera pas déraciné aussi longtemps que le ménage est l'affaire des femmes seules. Les hommes se défendent en général de déprécier la besogne de leurs femmes, mais qu'on les prie de s'en charger, et on sait d'avance la réponse qu'ils donneront!

La femme émancipée veut que tout travail et toute peine soient également répartis entre les deux sexes, et cette prétention, si l'on y fait droit, sous-entend aussi le partage des corvées du ménage. Ces corvées, qui répondent aux besoins primitifs et aux préoccupations élémentaires de l'humanité, opèrent par leur primitivité même une détente de l'esprit, dont hommes et femmes ont également besoin. Il n'existe vraiment aucune bonne raison de penser que ce travail est indigne de l'homme, ou qu'il doit être réservé spécialement à la femme. Du reste, tous les arguments philosophiques, psychologiques, ou historiques des conservateurs de l'ordre établi céderont à la pression de la pure nécessité, car le ménage moderne, celui où l'homme et la femme exercent tous deux une profession à l'extérieur, exige que l'homme collabore aux besognes de l'intérieur.

Par conséquent, il est nécessaire que l'homme reçoive aussi une préparation ménagère, et apprenne à faire la cuisine, à coudre, à nettoyer, etc. Il est hors de doute que le jeune garçon, une fois bien persuadé de la non-infériorité des occupations du ménage, — cette persuasion lui étant inculquée par l'éducation, — aura tout autant ou tout aussi peu de plaisir à s'en acquitter que la jeune fille; cela dépendra de ses penchants individuels.

Dans le ménage de l'avenir, la besogne ménagère passera tout

naturellement au second plan, et elle perdra son caractère actuel de travail bon pour les subalternes, — ce que M^{lle} Sterck appelle si bien *sein Beigeschmack der Putzfrauenarbeit*. Le problème de la femme ayant double profession ne paraît plus aussi difficile à résoudre dès qu'on envisage deux façons de faire: 1^o Préparation ménagère pour les deux sexes et leur coopération aux travaux du ménage; 2^o Méthodes et organisation de la tenue du ménage plus nouvelles et plus simples; c'est du reste déjà la tendance actuelle. Avec le temps, on verra bien qu'il faudra en venir là pour conserver la famille. En Amérique, où l'on trouve le plus grand nombre de femmes travaillant professionnellement hors de chez elles, l'homme a bien dû en venir à l'accomplissement de plus d'une besogne domestique, et les écoles d'enseignement ménager comptent parmi leurs élèves un nombre égal de jeunes gens et de jeunes filles.

V. D.

La femme dans l'économie publique en Suède.

Depuis longtemps les femmes en Suède sont placées sur le même pied que les hommes, et par la législation moderne, elles ont aussi été placées au même niveau politique, d'autant plus que le droit électoral leur a été accordé, ainsi que le droit de devenir membre du Parlement. Elles peuvent, en outre, remplir n'importe quelles fonctions civiles, à l'exception des fonctions diplomatiques, religieuses et judiciaires.

Une statistique démontre l'étendue considérable du mouvement féministe suédois; elle établit que sur un total de 400.000 personnes employées dans l'industrie suédoise, l'élément féminin en compte 61.000, soit plus de la septième partie. Si l'on y ajoute encore 38.000 jeunes gens, dont 28.000 du sexe masculin et 10.000 du sexe féminin, on arrive à une proportion d'environ 25 %.

Cette statistique démontre en outre que les ouvrières travaillant dans l'industrie du bois, de la pierre et dans l'industrie métallique sont peu nombreuses, cependant que dans l'industrie du chocolat, elles représentent le 83,1 %, dans celle du tabac le 81,6 %, dans celle du papier et cartonnage le 72,4 %, et dans les différentes branches de l'industrie textile le 72,2 %. D'autres branches dans lesquelles l'élément féminin domine sont l'industrie de la gomme, des fourrures, le commerce des liqueurs, l'industrie laitière et l'orfèvrerie. Le pourcentage des ouvriers mineurs occupés dans l'industrie a fortement diminué au cours des trente dernières années.



Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin

ASSOCIATION CANTONALE NEUCHATELOISE. — La 9^{me} Assemblée annuelle de l'Association cantonale neuchâteloise pour le Suffrage féminin a eu lieu à La Chaux-de-Fonds, le samedi 29 courant, à Beau-Site, et a réuni les déléguées de nos principales sections. La Section de la Chaux-de-Fonds, qui sortait de charge, remettait à cette occasion les pouvoirs à celle de Neuchâtel, le choix de la nouvelle présidente cantonale s'étant porté à l'unanimité sur M^{lle} F. Thiébaud, dont nous avons pu déjà apprécier les excellentes qualités requises pour une présidente. — Le rapport présidentiel de M^{me} H. Monnier rappelle l'activité du Comité: envoi à tous les députés au Grand Conseil, de la brochure *Le suffrage des femmes en pratique*, et de la carte suffragiste éditée pour le bloc-note; lettre au Grand Conseil, signée par les Sociétés féminines: Suffrage féminin, Amies de la Jeune Fille, Société d'Utilité publique des femmes, Relèvement moral, pour appuyer la motion Graber demandant l'accès des femmes aux Autorités tutélaires, demande qui, on le sait, fut votée par la majorité du Grand Conseil neuchâtelois. La présidente note le fait réjouissant de la collaboration de Sociétés préoccupées autrefois surtout d'un but religieux ou moral. — La principale activité de l'année fut celle du Comité de propagande, qui a labouré et semé au Val-de-Ruz, où il rencontra bien des bonnes volontés, mais où l'on cherche encore une présidente pour grouper les efforts, et à la Béroche, où prit naissance le groupe de Saint-Aubin, qui demande en ce jour son adhésion à l'Association cantonale. — La propagande se fait aussi toujours au moyen des abonnements au *Mouvement Féministe*, que le Comité Cantonal sert gratuitement à des personnes susceptibles de l'intéresser au suffrage, dans les villages surtout. Cette propagande se révèle souvent épineuse; on nous